

Dossier de déclassement

Somme

80 - 19

Site classé

CROIXRAULT

**HÊTRE DIT «LA CANNE DU BOIS »
DANS LE BOIS DE CROIXRAULT
AU LIEU DIT « LE BOIS DU PARC »**

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé : arrêté du 24 janvier 1934.

Délimitation et superficie : emprise de l'arbre

Propriété : Privée.

Autres mesures de protection : Néant

Plan de situation



Emprise de l'arbre en 1934

COMPOSANTE DU SITE

Motivations de la protection

Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 22 juillet 1933 :

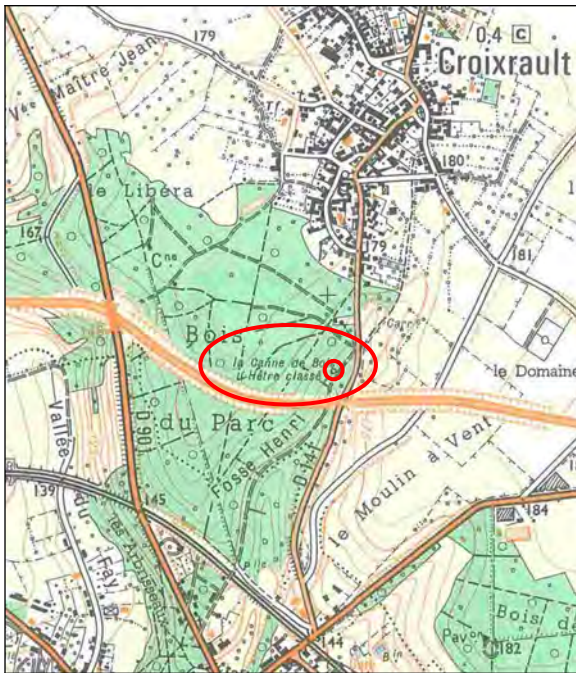
« Sur la proposition de M. Pierre Dubois, la Commission propose l'inscription sur la liste des monuments naturels et des sites (...) :

- Commune de Croixrault - Un hêtre dit « La canne du Bois » situé dans le bois de Croixrault - Circonférence 4m30. Doué d'une belle vigueur ».

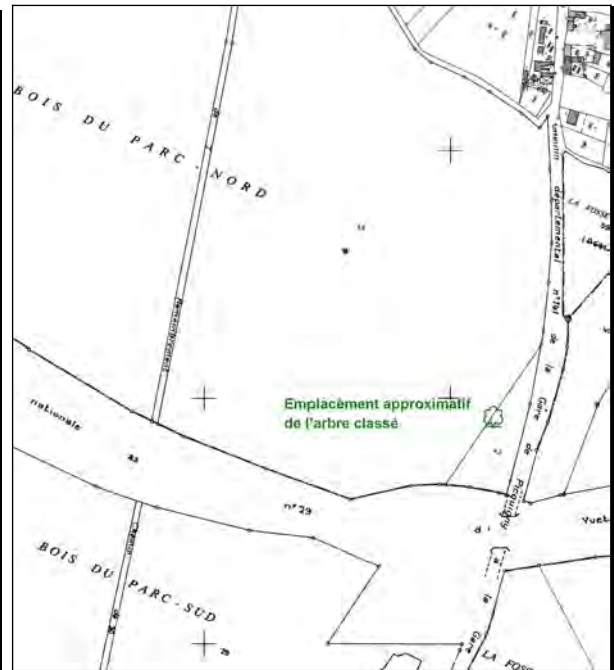
Il semble que mis à part un rôle de repère dans le bois, cet arbre ne servait pas de cadre paysager remarquable. Il ne faisait pas non plus l'objet d'un culte ou d'un attachement particulier..

Evolution du site et état actuel

Bien qu'indiqué sur la carte IGN au 1/25000ème, l'arbre a été abattu.
D'après une séance de la commission départementale des sites du 24/01/1981, « il ne subsiste qu'une partie du tronc du hêtre classé. Celui-ci est en très mauvais état. Le conseil municipal de la commune a sollicité le déclassement de l'arbre ».
Une autorisation d'abattage a été donnée en mars 1981.
A l'emplacement approximatif de l'arbre, il ne reste aujourd'hui qu'un tronc en décomposition.



Extrait carte IGN 25000



Extrait du cadastre



L'arbre en 1975 (source SDAP 80)



L'arbre en 1980 (source SDAP 80)

Le site en octobre 2019 (photo DREAL)

